



risquée, chère, nuisible

Monnaie pleine
NON!

www.monnaiepleine-non.ch

ARGUMENTAIRE

Non à une expérimentation risquée !

L'initiative « Monnaie pleine » ferait de la Suisse le terrain d'une expérimentation risquée et sans précédent. Aucun pays au monde n'a ainsi remis en question fondamentalement sa politique monétaire, ni obligé sa Banque nationale à mettre en circulation de l'argent sans contre-valeur. Il n'y a aucune raison d'exposer la Suisse à un tel risque.

NON à une initiative qui nous coûtera cher !

À l'heure actuelle, les banques font « travailler » notre argent. En contrepartie, les comptes sont rémunérés en fonction des taux d'intérêt et de l'inflation. Avec des comptes de « monnaie pleine » ce serait différent : les banques ne pourraient pas investir les dépôts bancaires. En même temps, la clientèle continuerait d'avoir besoin de comptes courants et des prestations liées. Comme les frais générés ne pourraient plus être couverts par le rendement de l'argent investi, les coûts de gestion des comptes augmenteraient, et aucun intérêt ne serait versé sur les comptes de « monnaie pleine ».

NON à une baisse des crédits et des investissements !

L'initiative interdirait aux banques d'octroyer des crédits sur des dépôts à vue (compte salaire, par exemple), mais seulement sur des comptes d'épargne. Toutefois, ces avoirs thésaurisés ne suffiraient pas pour satisfaire la demande de crédits. En conséquence, les intérêts débiteurs augmenteraient, les crédits seraient plus rares et les investissements diminueraient. Cela concernerait avant tout les PME, les propriétaires fonciers et, indirectement, les locataires.

NON à l'affaiblissement de notre Banque nationale !

L'initiative « Monnaie pleine » prétend donner plus de pouvoir à la Banque nationale. En réalité, elle l'affaiblirait, car la BNS devrait distribuer chaque année de la « monnaie pleine (à hauteur de milliards de francs) à l'État et aux particuliers. Cela susciterait des convoitises et empêcherait la BNS de pratiquer une politique monétaire indépendante.

Sommaire

Texte de l'initiative	3
Une expérimentation à haut risque	5
« Monnaie pleine » nous coûtera cher	6
Moins de crédits = moins d'investissements	7
« Monnaie pleine » affaiblit notre Banque nationale	8
... et les autres problèmes créés par l'initiative	9
10 questions fréquentes sur l'initiative	10

IMPRESSUM

Comité « Initiative Monnaie
pleine : NON ! »
Case postale 2255
3001 Berne



Monnaie pleine
NON!
www.monnaiepleine-non.ch

Facebook: dimancheonvote

Ce que demande l'initiative « Monnaie pleine »

TEXTE DE L'INITIATIVE :

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 99 Politique monétaire

- ¹ La Confédération garantit l'approvisionnement de l'économie en argent et en services financiers. Pour ce faire, elle peut déroger au principe de la liberté économique.
- ² Elle seule émet de la monnaie, des billets de banque et de la monnaie scripturale comme moyens de paiement légaux.
- ³ L'émission et l'utilisation d'autres moyens de paiement sont autorisées sous réserve de conformité au mandat légal de la Banque nationale suisse.
- ⁴ La loi organise le marché financier dans l'intérêt général du pays. Elle règle notamment :
 - a. les obligations fiduciaires des prestataires de services financiers ;
 - b. la surveillance des conditions générales des prestataires de services financiers ;
 - c. l'autorisation et la surveillance des produits financiers ;
 - d. les exigences en matière de fonds propres ;
 - e. la limitation des opérations pour compte propre.
- ⁵ Les prestataires de services financiers gèrent les comptes pour le trafic des paiements des clients en dehors de leur bilan. Ces comptes ne tombent pas dans la masse en faillite.

Art. 99a Banque nationale suisse

- ¹ En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays ; elle gère la masse monétaire et garantit le fonctionnement du trafic des paiements ainsi que l'approvisionnement de l'économie en crédits par les prestataires de services financiers.
- ² Elle peut fixer des délais de conservation minimaux pour les placements financiers.
- ³ Dans le cadre de son mandat légal, elle met en circulation, sans dette, l'argent nouvellement émis, et cela par le biais de la Confédération ou des cantons ou en l'attribuant directement aux citoyens. Elle peut octroyer aux banques des prêts limités dans le temps.
- ⁴ Elle constitue, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or.
- ⁵ Elle verse au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.
- ⁶ Dans l'accomplissement de ses tâches, elle n'est tenue que par la loi.

Dispositions transitoires ad art. 99 et 99a

- ¹ Les dispositions d'exécution prévoiront que, le jour de leur entrée en vigueur, toute la monnaie scripturale figurant sur des comptes pour le trafic des paiements deviendra un moyen de paiement légal. Il en résultera des engagements correspondants des prestataires de services financiers vis-à-vis de la Banque nationale suisse. Cette dernière veillera à ce que les engagements résultant de la conversion de la monnaie scripturale soient honorés au cours d'une phase de transition raisonnable. Les contrats de crédit existants resteront inchangés.
- ² Pendant la phase de transition, notamment, la Banque nationale suisse veillera à ce qu'il n'y ait ni pénurie ni pléthore de monnaie. Pendant ce laps de temps, elle pourra octroyer aux prestataires de services financiers un accès facilité aux prêts.
- ³ Si la législation fédérale correspondante n'entre pas en vigueur dans les deux ans qui suivent l'acceptation des art. 99 et 99a, le Conseil fédéral édicte dans un délai d'un an les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance.

TERMINOLOGIE: MONNAIE PLEINE

Les initiants parlent de « monnaie pleine » pour désigner le moyen de paiement légal émis par la Banque nationale et garanti par celle-ci à 100 % en tout temps. Seules les espèces satisfont ces conditions. La monnaie pleine se distingue donc de la monnaie scripturale électronique créée lors de l'octroi d'un crédit par une banque commerciale. L'initiative entend interdire la monnaie scripturale et prévoit que la Banque nationale émettra elle-même la monnaie électronique.

L'initiative « Monnaie pleine » a été déposée en décembre 2015. Elle émane de l'association Modernisation monétaire (MoMo) qui estime que la création de monnaie scripturale par les banques (cf. encadré ci-dessous) étend la masse monétaire de manière incontrôlée, ce qui aggrave constamment le risque de nouvelles bulles et crises financières. L'initiative propose que seule la Banque nationale pilote la masse monétaire. Les espèces, mais aussi la monnaie électronique, deviendraient des moyens de paiement officiels garantis par la BNS. Afin de mettre cette « monnaie pleine » à l'abri des crises, les prestataires de services financiers seraient contraints de comptabiliser les comptes de « monnaie pleine » hors bilan. Les comptes à vue actuels seraient interdits, les montants versés devant être disponibles dans leur totalité à tout moment. L'objectif de « Monnaie pleine » est d'éviter des paniques bancaires, soit des situations où les clients se précipitent en masse à la banque pour retirer leurs avoirs, et précipitent ainsi la faillite de l'établissement financier.

L'initiative prévoit toutefois aussi que la Banque nationale mette en circulation de l'argent sans dette, en le distribuant directement à la Confédération, aux cantons et même aux citoyens. Ainsi, selon leur idée, toute hausse de la masse monétaire bénéficierait directement à la collectivité. Les auteurs de l'initiative parlent d'utiliser les montants versés pour financer des projets d'infrastructure, baisser les impôts ou assainir les assurances sociales.

L'émission monétaire aujourd'hui

a) Par la Banque nationale

Le moyen de paiement légal officiel en Suisse est le franc, mis en circulation par la Banque nationale sous la forme de pièces de monnaie et de billets de banque. Ceux-ci représentent 10% environ de la masse monétaire totale.

La BNS pilote la masse monétaire en accordant des crédits aux banques commerciales, en achetant des actions, des devises ou des obligations et en investissant. De même, elle peut réduire la masse monétaire en circulation en vendant ces actifs.

b) Par les banques commerciales

Le reste de la masse monétaire en circulation est constitué de monnaie scripturale. Celle-ci est créée lorsque des banques commerciales émettent des crédits, par exemple un crédit hypothécaire pour l'achat d'une maison. Ce faisant, elles « émettent » de l'argent qu'elles créditent au preneur de crédit. La somme en question est garantie par le bien immobilier qui sert de contre-valeur. Si le crédit est remboursé, le montant disparaît du bilan de la banque. Cette dernière encaisse les intérêts dus pendant que le crédit court. Plus le volume des crédits octroyés est élevé, plus il y a d'argent en circulation. Cependant, les banques commerciales ne peuvent pas augmenter la masse monétaire de façon arbitraire. Elles doivent remplir une série de conditions – le rapport entre leurs capitaux propres et la somme de bilan ne peut tomber au-dessous d'un certain seuil. Ce taux de fonds propres a été relevé ces dernières années et sera de 3,5% pour les deux grandes banques suisses, UBS et CS, à partir de 2019 (le taux pondéré étant de 5%). Les nouvelles exigences en matière de liquidité garantissent que les banques disposent toujours de liquidités suffisantes, également quand les conditions du marché sont difficiles.

La Banque nationale peut également influencer l'octroi de crédits par les banques commerciales. À cet effet, elle peut relever ou abaisser le taux directeur – soit le taux d'intérêt auquel les banques commerciales peuvent emprunter des fonds auprès d'elle. Un taux directeur élevé oblige les banques à relever les taux d'intérêt pour leurs propres preneurs de crédit, ce qui réduit l'attrait du crédit. La BNS peut cependant aussi relever le taux de réserves minimales. Celui-ci détermine les avoirs que les banques commerciales sont tenues de déposer auprès de la Banque nationale.

Une expérimentation à haut risque

Un modèle jamais testé

La Suisse dispose aujourd'hui d'un système monétaire stable et performant, et les avoirs sont en sécurité sur les comptes. Le système que les initiants proposent de mettre en place n'a jamais été testé dans la réalité. Aucun pays n'a jamais bouleversé à ce point son système monétaire. Des systèmes comparables font certes l'objet de réflexions (cf. encadré), mais aucun n'a été mis en œuvre. Il n'y a tout simplement aucune raison de mettre sens dessus-dessous un système qui a fait ses preuves.

La Suisse en tant que cobaye

L'initiative « Monnaie pleine » émane d'un mouvement actif dans 25 pays, mais avant tout en Allemagne. L'idée ne trouve guère d'écho au-delà de ce cercle limité. La situation est différente en Suisse : grâce à un soutien fort des organisations partenaires à l'étranger, l'association MoMo a réussi à réunir les signatures nécessaires pour demander une votation populaire. Un des objectifs majeurs du mouvement est d'attirer l'attention sur ce débat à l'échelle internationale. Certaines personnalités étrangères en faveur de « Monnaie pleine » disent ouvertement que la Suisse doit servir de terrain d'essai. Ces mêmes personnes ne devraient toutefois pas en subir les conséquences, ce qui est particulièrement choquant. En d'autres termes, la Suisse sert de cobaye. Et si l'expérience tourne mal, une grande partie des responsables seront très loin.

Extrait du message du Conseil fédéral sur l'initiative :

« [La Suisse ferait ...] cavalier seul dans la mise en œuvre d'une initiative qui équivaldrait à une transformation profonde et hasardeuse du système monétaire et du secteur financier suisses. »
Conseil fédéral, message sur l'initiative « Monnaie pleine »

Un eldorado pour les spéculateurs

Les ajustements, même mineurs, de la politique monétaire sont généralement gardés secrets jusqu'au jour où ils sont mis à exécution. En effet, tout directeur de banque centrale sait que, sinon, c'est la porte ouverte aux spéculations. L'initiative « Monnaie pleine » vise à transformer la politique monétaire de façon radicale et entend annoncer les changements à l'avance. On ne pourrait pas faire de plus grand cadeau aux spéculateurs monétaires. Thomas Jordan, président de la BNS, a présenté la situation ainsi : « La Suisse se retrouverait alors avec un système financier encore jamais expérimenté et fondamentalement différent du système financier de tous les autres pays. Cela entraînerait des turbulences sur les marchés financiers avant même la mise en œuvre de l'initiative. »

TERMINOLOGIE : MONNAIE PLEINE, RESERVES DE 100%, PLAN CHICAGO

La « monnaie pleine » est souvent confondue avec un système monétaire assorti d'une obligation de détenir des réserves minimales de 100 %. Le plan Chicago est le projet le plus connu basé sur un système de réserve de 100% (appelé aussi « 100% banking » ou « réserve pleine »). Il a été proposé par des économistes américains en 1933, pendant la Grande Dépression. Malgré quelques points communs, les deux systèmes monétaires se différencient sur des points essentiels : alors que la « monnaie pleine » est elle-même un actif comptabilisé hors bilan (même si elle n'est pas garantie par une contre-valeur), la banque est tenue, dans le cadre du projet monnaie 100 %, de couvrir intégralement ses avoirs à vue avec de l'argent de banque centrale. Dans un système de « monnaie pleine », seule la Banque nationale peut émettre de la monnaie. En vertu du système monnaie 100 %, les banques peuvent continuer de mettre de la monnaie scripturale en circulation en octroyant des crédits rémunérés. Le plan de Chicago n'a toutefois jamais été mis en œuvre.

« Monnaie pleine » provoque une hausse des coûts

L'argent n'aurait plus le droit de travailler

Les comptes bancaires utilisés aujourd'hui pour le trafic des paiements sont des comptes à vue ou de virement. La banque comptabilise des versements créditeur et débiteur, mais l'argent n'existe que sous forme numérique (aussi longtemps qu'il n'est pas retiré au guichet ou au bancomat). La banque peut travailler avec les avoirs à vue, générer des bénéfices et verser des intérêts aux titulaires de compte. L'initiative « Monnaie pleine » interdit ce type de comptes. Tous les comptes pour le trafic des paiements seraient transformés en comptes de monnaie pleine. La banque devrait les comptabiliser hors bilan et ne pourrait pas y toucher. Cela ferait augmenter les frais et les épargnants ne toucheraient plus d'intérêts. Une enquête récente a montré qu'avec l'initiative monnaie pleine, les intérêts versés aux titulaires de compte reculeraient de quelque 6,5 milliards de francs par an¹.

Ernst Baltensperger, professeur spécialiste d'économie monétaire et conseiller de la Banque nationale :

« Les auteurs de l'initiative « Monnaie pleine » ne prennent pas suffisamment en compte le fait que la monnaie centrale et celle des banques sont certes des substituts, mais pas des produits homogènes. En interdisant les dépôts à vue, elles abolissent un instrument qui s'est révélé extrêmement important pour l'efficacité et le développement économique de nos économies. »

Fin des intérêts et frais bancaires en hausse

L'argent qui ne travaille pas ne génère pas de bénéfices. Il dort à la banque comme le ferait une pièce de 5 francs en or dans un coffre. Avec « monnaie pleine », les banques ne verseraient plus d'intérêts. En conséquence les frais de gestion augmenteraient, car les charges des prestataires de services financiers pour le trafic de paiement ne diminueraient pas et il n'y aurait pas d'autre moyen de faire fructifier ces comptes. Les frais pour toute transaction, un achat au supermarché par exemple, devraient être répercutés sur les clients. Cela affecterait toute personne en Suisse qui possède un compte bancaire ou postal – pratiquement l'ensemble de la population. Les banques pourraient d'ailleurs d'elles-mêmes proposer des comptes de « monnaie pleine » actuellement, mais elles ne le font pas, car ce système n'est intéressant ni pour elles ni pour la clientèle.

PROTECTION DES DEPOSANTS : LES AVOIRS JUSQU'À 100 000 FRANCS SONT DÉJÀ GARANTIS

Il est extrêmement rare qu'une banque suisse fasse faillite. Le cas de la Caisse d'épargne et de prêts de Thoune, en 1991, est une exception, et la surveillance des banques a été renforcée depuis. Aujourd'hui, les avoirs déposés dans les banques en Suisse bénéficient d'une protection spéciale jusqu'à 100 000 francs. En cas de faillite, ces créances sont prioritaires sur toutes les autres. Et si les fonds sont insuffisants, la garantie des dépôts Esisuisse intervient et veille à ce que les clients récupèrent leurs avoirs dans les 20 jours. Pour les épargnants normaux, la monnaie pleine n'apporte pas plus de sécurité, seulement des coûts supplémentaires.

Pour plus d'informations sur la garantie des dépôts : www.esisuisse.ch

¹ Avec un PIB identique. Bacchetta, Philippe (2017) – The Sovereign Money Initiative in Switzerland: An Assessment. Université de Lausanne

Moins de crédits, c'est moins d'investissements

Les crédits renchérraient et seraient plus difficiles à obtenir

Dans un système de « monnaie pleine », une banque ne pourrait plus octroyer des crédits comme elle le fait aujourd'hui. À l'heure actuelle, la banque approuve une demande de crédit après avoir examiné la situation financière du client. Ensuite, elle crédite les fonds sur le compte du client, créant de la monnaie scripturale. L'initiative « Monnaie pleine » interdirait cette procédure. Une banque ne pourrait plus utiliser les avoirs sur des comptes de monnaie pleine (compte de salaire, par exemple) pour octroyer des crédits. Elle devrait utiliser d'autres capitaux (fournis par des épargnants désireux d'investir par exemple). Or aujourd'hui, le volume des crédits dépasse largement celui des avoirs thésaurisés. Afin que l'offre et la demande s'équilibrent à nouveau, les banques devraient probablement relever fortement les taux d'intérêt sur l'épargne et sur les crédits. D'une part, la population épargnerait davantage, d'autre part, elle pourrait solliciter moins de crédits, puisqu'ils seraient plus onéreux. Cette raréfaction des crédits affecterait surtout les ménages les moins fortunés, car pour minimiser les risques, les banques accorderaient d'abord des crédits aux clients les plus solides.

Moins d'investissements, c'est des loyers plus élevés

Si les crédits se raréfiaient et devenaient plus chers, les entreprises ne pourraient plus investir dans la même mesure qu'aujourd'hui. Les PME en pâtiraient particulièrement : elles sollicitent actuellement 89 %² du volume total des crédits commerciaux en Suisse, et n'ont généralement pas accès à des possibilités de financement internationales. L'initiative « Monnaie pleine » poserait des problèmes aux entreprises désireuses d'investir et de créer des emplois. Un tel système ne rendrait service à personne. Un resserrement du crédit affecterait négativement l'économie dans son ensemble et donc la prospérité et la capacité d'innovation de la Suisse. Si un système de « monnaie pleine » retardait ou rendait des investissements impossibles, tous les groupes de la population en seraient affectés. Exemple avec les coûts du logement : des crédits hypothécaires plus onéreux sont problématiques pour les personnes qui sont propriétaires de leur logement et pour celles qui souhaitent acheter un bien immobilier. Ils ont également des conséquences pour tous les locataires, car une réduction des investissements immobiliers signifie une réduction du nombre des logements disponibles. Et quand les prix de l'immobilier augmentent, les loyers suivent tôt ou tard.

La centralisation rend aveugle

L'économie ne pâtirait pas seulement d'une baisse des investissements, mais également de la centralisation extrême de la politique monétaire prévue par l'initiative. Actuellement, ce sont les banques et leurs conseillers qui décident si un crédit est accordé pour la construction d'une maison, pour l'agrandissement d'une boulangerie ou pour l'installation d'un nouveau télésiège ; et indirectement, ce sont elles qui « créent » alors la masse monétaire supplémentaire. En cas d'acceptation de l'initiative, la compétence d'émettre de la monnaie serait centralisée auprès de la BNS. Ce serait totalement illogique. En effet, d'une part, la Banque nationale est moins bien placée que les banques régionales pour évaluer la situation sur le terrain, d'autre part, une évaluation erronée de la part de la Banque nationale aurait des conséquences autrement plus importantes : elle affecterait le pays tout entier, et pas seulement l'économie d'une région donnée.

² Dietrich, Andreas et al. (2017) – étude sur le financement des PME en Suisse en 2016. Haute école de Lucerne

L'initiative « Monnaie pleine » affaiblirait la Banque nationale...

Distribution obligatoire de cadeaux

Les initiants souhaitent que la Banque nationale mette désormais en circulation de la monnaie sans dette. En d'autres termes, elle devrait en faire cadeau à la Confédération, aux cantons et aux particuliers chaque année. Divers montants sont évoqués, mais il en va généralement de milliards de francs, voire de dizaines de milliards. Ces « cadeaux » seraient réduire les impôts, à assainir les assurances sociales, à financer des projets d'infrastructure ou tout simplement à accroître le pouvoir d'achat. Le cas échant, la Banque nationale ferait de la politique fiscale, ce qui lui est actuellement interdit. De telles perspectives susciteraient inmanquablement des convoitises : en effet si la Banque nationale peut frapper de la monnaie sans dettes, elle n'a plus besoin de réserves en devises. Les pressions qui s'exerceraient sur elle, afin qu'elle procède bien aux distributions attendues, deviendraient énormes. Et elles le resteraient, même si de telles distributions devaient être problématiques en cas d'inflation élevée par exemple. Il deviendrait difficile de revenir, du jour au lendemain, sur des baisses d'impôt ou des distributions d'argent. La BNS serait instrumentalisée

Thomas Jordan, président de la Banque nationale sur les conséquences de l'initiative :

« L'indépendance de la BNS serait sapée si nous devons distribuer la monnaie nouvellement émise directement à l'État ou aux ménages. La Banque nationale deviendrait le jouet d'intérêts politiques, ce qui compliquerait l'accomplissement de notre mandat. »

Encore plus de cadeaux se chiffrant en milliards

Les partisans de l'initiative « Monnaie pleine » ne s'arrêtent pas là et promettent encore plus d'argent gratuit pour tout le monde. Ils voient les choses ainsi : actuellement, 550 milliards de francs de monnaie scripturale sont en circulation (des crédits et des dépôts à vue). En cas d'acceptation de l'initiative, cette monnaie devrait être retirée de la circulation. Mais la masse monétaire ne devrait pas être réduite de manière aussi radicale. Les initiants demandent donc que la Banque nationale redistribue immédiatement la majeure partie de ses fonds en « monnaie pleine », sous la forme de cadeau à la collectivité. Ils s'attendent à ce que 300 milliards de francs puissent être distribués au cours des dix à vingt prochaines années, soit 15 à 30 milliards de francs par an. Cependant, les montants distribués ne seraient plus garantis par une contre-valeur (des emprunts, des actions ou de l'or). En d'autres termes, la « monnaie pleine » serait une monnaie vide en réalité. La population n'aurait plus confiance dans un franc suisse qui ne reposerait que sur de l'air.

Une impasse monétaire

En tant que banque centrale indépendante, la Banque nationale est aux commandes de la politique monétaire du pays. Son mandat principal est de veiller à la stabilité des prix. La BNS met en œuvre la politique monétaire en ajustant le niveau des taux d'intérêt sur les marchés monétaires pour réguler indirectement la masse monétaire. Par ailleurs, elle achète et vend, en fonction des besoins, des actions, de l'or et des obligations d'État. Or, avec l'initiative « Monnaie pleine », la BNS serait tenue de faire cadeaux de dizaines de milliards de francs par an. Que se passerait-il si, en raison d'une forte hausse du renchérissement, il serait plus avisé de réduire la masse monétaire ? Dans un système de « monnaie pleine », la BNS serait rapidement à cours d'options. Elle ne pourrait pas reprendre les milliards distribués, car personne ne rend volontairement un cadeau. Voici ce qui rend l'initiative si dangereuse : elle prétend renforcer la Banque nationale. En réalité, elle l'affaiblirait considérablement.

... et créerait d'autres problèmes

Une réglementation importante serait nécessaire

En général, quand un système est compliqué, lourd et onéreux, les individus cherchent des moyens de le contourner. Avec monnaie pleine aussi, il faut partir du principe que des individus ou des entreprises tenteraient de financer leurs projets autrement. Ils pourraient recourir à des crédits dans d'autres monnaies, en euros, en dollars et en cryptomonnaies principalement, exposés dans certains cas à des fluctuations énormes. Afin de garantir la stabilité du système, les milieux politiques devraient intervenir au moyen de réglementations imposantes. L'initiative leur en donne d'ailleurs la possibilité.

La liberté économique remise en question

Le texte de l'initiative prévoit une mesure révolutionnaire pour garantir l'octroi de crédits : elle donne au Conseil fédéral la compétence d'intervenir massivement sur les marchés financiers si cela est nécessaire. Littéralement : « Pour ce faire, [la Confédération] peut déroger au principe de la liberté économique. » Ce n'est pas anodin. La liberté économique est un droit fondamental inscrit dans la Constitution qui protège l'individu contre des interventions de l'État visant à restreindre les activités du secteur privé. L'initiative est prête à sacrifier ce droit fondamental dans le domaine des crédits.

La Suisse serait isolée

Les auteurs de l'initiative sont convaincus que leur système aurait tant de succès que d'autres pays emboîteraient le pas à la Suisse. Rien n'est moins sûr. Il est certain par contre que la Suisse se trouverait complètement isolée sur la scène internationale jusqu'à ce que cette vision se réalise. Malgré son importance et son interconnexion à l'échelle mondiale, la place financière suisse fonctionnerait selon des règles complètement différentes du reste du monde. Il est difficile d'évaluer les conséquences à ce stade. Il faut néanmoins s'attendre à ce que la Suisse perde de son attrait pour les transactions financières.

10 questions fréquentes sur « monnaie pleine »

1. Est-ce que l'initiative peut empêcher une crise financière comme celle de 2008?

Non. La crise de l'époque était due la mise en vente massive de fausses hypothèques sur le marché immobilier américain, hypothèques qui n'étaient pas suffisamment assurée, mais revendues sous des formes titrisées complexes. L'origine de la crise résidait donc dans des évaluations erronées des investissements et des risques. L'explosion de cette bulle et la faillite de grands instituts financiers provoquèrent une forte crise de confiance, qui bloqua le marché inter-bancaire. Les banques ne se prêtaient pour ainsi dire plus d'argent. Un système de monnaie pleine au niveau d'un pays ne pourrait jamais empêcher une crise globale des marchés financiers. Mais avec la législation „Too big to fail“, la Suisse a pris les mesures pour que les banques d'importance systémique puissent continuer d'assurer le trafic des paiements.

2. Suis-je touché personnellement si l'initiative est mise en oeuvre ?

Oui. Toute la population subirait les effets négatifs de l'initiative. Les comptes bancaires ou postaux, que nous utilisons aujourd'hui pour le trafic des paiements, seraient interdits sous cette forme. La banque devrait gérer ces comptes hors de son bilan et ne pourrait pas investir l'argent (et donc pas réaliser un rendement). Mais comme le trafic des paiements serait toujours nécessaire, la banque se verrait obligée de répercuter la totalité des coûts sur le client: les frais pour les virements, le e-banking, les retraits aux bancomats ou les paiements par carte dans les grandes surfaces deviendraient tous payants.

Toute la population du pays serait aussi concernée, en tant que locataire ou propriétaire, par les effets de l'initiative. Dans le système de « monnaie pleine », il serait plus coûteux d'obtenir un prêt hypothécaire. Cette hausse des prix se répercuterait sur le coût du logement. Sans crédits avantageux, il n'y a pas d'appartements à prix abordables.

3. Quel est l'impact de « monnaie pleine » sur l'économie ?

Il serait important, car l'initiative concerne toutes les entreprises, pas seulement les banques. Il est clair que le crédit deviendrait plus rare et donc plus cher qu'aujourd'hui. Les PME seraient particulièrement concernées, car elles n'ont pas accès au marché des capitaux et font surtout appel au crédit bancaire. Une réduction des possibilités de crédit aurait des conséquences sur l'investissement et l'emploi. Notre pays deviendrait peu attractif en comparaison internationale.

4. Est-ce que l'initiative „monnaie pleine“ ne vise pas seulement les grandes banques ?

Non, au contraire. Dans un système de monnaie pleine, tous les établissements bancaires devraient changer de modèle d'affaires. Les petites banques locales et régionales seraient impactées très durement, car elles sont particulièrement actives dans le domaine du crédit. La nécessité de couvrir à l'avenir tous les crédits avec 100% de fonds thésaurisés entraverait fortement le noyau de leur activité. Contrairement aux grandes banques, les banques régionales ne seraient pratiquement pas en mesure de compléter leur capital sur les marchés internationaux.

5. Mon argent est-il plus sûr à la banque en « monnaie pleine »?

Votre argent est déjà sûr aujourd'hui. Les défenseurs de l'initiative sont d'avis qu'il faut protéger les avoirs bancaires d'une faillite, c'est-à-dire pour le cas où tous les clients d'une banque retireraient en même temps leur argent. Dans un tel scénario, « monnaie pleine » fournirait une certaine garantie, puisque les comptes du trafic des paiements seraient gérés en dehors du bilan de la banque. Mais les faillites bancaires sont un phénomène très rare, et même durant la crise financière de 2008 elles n'étaient pas d'actualité. La modification de la législation bancaire suite à la crise financière a rendu cette éventualité encore plus invraisemblable. Par ailleurs, grâce à la garantie des dépôts Esisuisse, tous les avoirs jusqu'à 100'000 francs par client et par banque sont protégés en cas de faillite, sans les désavantages d'un système de « monnaie pleine ».

6. Est-ce que « monnaie pleine » ou un système similaire a déjà été testé ?

Non. Certes, les défenseurs de l'initiative prétendent que la Suisse connaît déjà une « monnaie pleine » : les pièces de monnaie ne sont rien d'autre que de la « monnaie pleine ». Mais cet argument est boiteux. Car les pièces de monnaie représentent aujourd'hui moins de 1% de la monnaie. Les consommateurs les ont depuis longtemps remplacé par des billets de banque ou de l'argent électronique. Et la création de nouvelles pièces n'apporte pour ainsi dire aucun bénéfice qui pourrait être redistribué à la population. En fait, le métal dont elles sont faites ne représente plus aujourd'hui qu'une fraction de leur valeur nominale. La Confédération pourrait certes réaliser un bénéfice sur la frappe, mais, pour pouvoir récupérer sans perte toutes les pièces en les échangeant contre des billets ou de l'argent électronique, elle devrait faire des réserves à hauteur de 65%. En effet, 35% de la monnaie finit par disparaître, parce qu'elle se perd d'une manière ou d'une autre ou enrichit des collections.

7. La Suisse peut-elle introduire « monnaie pleine » d'elle-même ?

Oui, mais elle deviendrait un objet exotique et susciterait la méfiance. Aucun autre pays ne connaît un tel système, et il est peu probable qu'un autre se lance dans cette expérimentation risquée. Pour les banques suisses, des règles fondamentalement différentes prévaudraient par rapport à leurs concurrentes de l'étranger. La place financière suisse, très active à l'international, s'en trouverait affaiblie. L'économie de notre pays vivrait une période d'incertitude profonde et de spéculations, en attendant la mise en oeuvre du bouleversement fondamental de sa politique monétaire. Les marchés financiers seraient marqués par une forte insécurité.

8. « Monnaie pleine » mène-t-elle à l'inflation ?

C'est bien probable. Aujourd'hui, le franc suisse jouit d'une très grande confiance et d'une grande stabilité. S'il devait à l'avenir perdre de la valeur, la Banque nationale ne disposerait plus des moyens pour réagir. Car l'initiative oblige la BNS à créer de la monnaie et à la distribuer à la Confédération, aux cantons et aux citoyens. Cet argent ne pourrait plus être retiré de la circulation au moment où cela pourrait devenir nécessaire. La BNS perdrait donc un outil de pilotage de la politique monétaire. Le risque d'une inflation incontrôlable s'en trouverait ainsi renforcé.

9. La BNS crée déjà des milliards de francs. Qu'est-ce qui changerait avec « monnaie pleine » ?

La BNS possède actuellement un très gros portefeuille sous forme de devises, d'actions, d'obligations d'Etats et d'autres investissements comme contre-valeurs aux francs suisses qu'elle met en circulation. Ces investissements produisent chaque année un bénéfice, que la BNS distribue pour bonne partie à la Confédération et aux cantons. Selon un accord conclu en 2016, elle verse ainsi 1 milliard par an aux cantons jusqu'en 2020, pour autant que ses réserves le permettent. Ce bénéfice n'est pas créé de toutes pièces, mais c'est le résultat des gains de placements. Cela n'a rien à voir avec les promesses de « monnaie pleine ». Selon les initiants, la BNS devrait créer et distribuer chaque année une somme de plusieurs dizaines de milliards de francs, monnaie qui serait créée sans contre-valeur. Cet argent serait donc vraiment de l'argent de la « planche à billets ».

10. Les banques peuvent-elles vraiment créer de la monnaie de toutes pièces en pressant sur un bouton ?

Non. Seule la BNS peut le faire. Certes les banques commerciales peuvent créer de la monnaie scripturale. Mais elles sont limitées dans cette activité par la législation, qui a encore été durcie depuis la crise de 2008. La Banque nationale et la Finma (l'autorité de surveillance des marchés financiers) s'assurent que ce soit bien le cas concrètement:

- Chaque banque doit disposer sur son compte auprès de la BNS une réserve d'au minimum 2,5% de la monnaie scripturale créée. En réalité, cette proportion représente aujourd'hui un multiple de ce chiffre.
- La BNS fixe un taux d'intérêt de référence (taux directeur). Si elle l'augmente, les crédits bancaires deviennent plus coûteux ; la demande en crédits diminue et les banques créent moins de monnaie scripturale. C'est ainsi que la BNS régule indirectement l'offre de crédit et donc la demande de monnaie.
- Chaque banque doit remplir des exigences en termes de liquidités et de fonds propres. Ceci réduit encore la création de monnaie. Ces règles ont été durcies ces dernières années. Actuellement, les règles sur les fonds propres des banques sont parmi les plus sévères du monde.

Enfin, aucune banque n'accorde de crédit sans examiner la situation de l'emprunteur : elle exige aussi des garanties comme contreparties. Car au final, elle participe aussi au risque.



Monnaie pleine

NON!

www.monnaiepleine-non.ch